VOS RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

La Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (article 14) prévoit d'informer les usagers sur la manière dont sont utilisées et protégées leurs données personnelles. On les appelle aussi vos renseignements de santé et de services sociaux.

Pour rendre le texte plus facile à lire, nous utiliserons le « vous » pour désigner la personne concernée par les renseignements et son représentant (parent, tuteur, etc.).

Pourquoi avons-nous besoin de vos renseignements?

Vos renseignements nous aident à vous offrir des services de qualité. Ils nous aident aussi :

- **À vous identifier et à communiquer avec vous facilement** pour faire votre suivi. Nous pouvons vous demander votre nom, votre date de naissance, votre adresse, votre courriel, votre numéro de téléphone, votre numéro d'assurance maladie ou d'autres informations.
- **À vous proposer des soins et des services qui répondent à vos besoins.** Nous comprendrons mieux votre état de santé, les signes de maladie et vos problèmes de santé passés ou ceux dans votre famille.
- **À nous améliorer** grâce à des sondages sur les services rendus, des nouveaux programmes, des formations pour les employés ou des projets de recherche.

Lorsque vous nous donnez des renseignements, vous nous permettez de les utiliser pour ces raisons.

Comment vos renseignements sont-ils pris?

Nous prenons vos renseignements de différentes façons, par exemple:

- **Directement auprès de vous,** lorsque vous discutez avec un membre du personnel, remplissez un formulaire ou échangez avec nous;
- **Lors d'examens** comme pour une prise de sang, une radiographie ou un autre test;
- **Grâce à des appareils médicaux** comme un thermomètre, un appareil pour mesurer la pression ou un autre équipement.
- **Dans d'autres endroits où vous avez été soigné** comme à l'hôpital, au CLSC, à la clinique médicale, dans une clinique spécialisée, avec un médecin de famille ou un autre intervenant. Ces endroits ou personnes pourraient nous fournir des renseignements lorsque c'est nécessaire.

Certains professionnels peuvent se servir d'outils comme l'intelligence artificielle, pour les aider à réduire le temps passé sur du travail de bureau et à passer plus de temps avec vous. Ces outils sont évalués pour qu'ils soient utilisés en toute sécurité. Par exemple, il est possible que votre rendez-vous soit enregistré pour préparer une note médicale. Ces enregistrements sont supprimés une fois la note complétée.

Combien de temps sont gardés vos renseignements?

Nous gardons vos renseignements dans le respect des lois en vigueur. En général, les renseignements contenus à votre dossier sont conservés pour au moins 5 ans, alors que certaines informations sont gardées plus longtemps.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter aux archives par téléphone 418 986-2121, poste 8103.

Quels sont vos droits sur vos renseignements?

Droit d'accès: Vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements, conformément aux lois en vigueur.

Droit de corriger: Vous pouvez demander de faire corriger un renseignement sur vous qui n'est pas clair, qui est inexact, incomplet ou qui a été gardé sans votre accord.

Restriction d'accès (accès limité): Vous pouvez demander de limiter l'accès à certains renseignements sur vous, mais à certaines conditions.

Refus d'accès après votre décès: Vous avez le droit de limiter l'accès des membres de votre famille à vos renseignements après votre décès.

Refus d'accès pour la recherche: Vous pouvez refuser qu'un chercheur du réseau de la santé vous demande de participer à un projet de recherche (sollicitation). Vous pouvez aussi refuser que des chercheurs à l'extérieur du réseau de la santé utilisent vos renseignements pour leurs projets.

Pour savoir comment faire ou pour toute autre question, contactez-nous aux archives par téléphone 418 986-2121, poste 8103.

Nous avons le souci de protéger vos renseignements.

Nous sommes là pour que vos droits soient respectés.

YOUR HEALTH AND SOCIAL SERVICES INFORMATION

The *Act respecting Health and Social Services Information* (Section 14) La Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (article 14) requires us to inform users about how their personal information are used and protected. Personal information is also called “health and social services information”.

To make the text easier to read, we will use "you" to refer to the person concerned by the personal information and their representative (parent, guardian, etc.).

Why do we need your information?

Your information helps us provide you with quality services. It also helps us:

- **Identify you and get in touch with you to ensure follow-up.** We may ask for your name, date of birth, home address, email address, phone number, health insurance card number, or other information.
- **Offer you care and services that meet your needs**. We will better understand your health condition, signs of illness, and your personal or family health history.
- **Improve ourselves** through surveys about the services provided, new programs, staff training, or research projects.

When you give us your information, you allow us to use it for these purposes.

How do we collect your information?

We collect your information in different ways, for example:

- **From you directly** when you speak to a staff member, fill out a form or communicate with us;
- **During examinations** such as blood tests, X-rays and any other test;
- **Through medical devices** such as thermometers, blood pressure monitors and any other equipment;
- **From other facilities where you received care or services** such as hospitals, CLSCs (local community service centers), medical clinics, specialized clinics, family doctors, or other professionals. These places or people may provide us with information when necessary.

Some professionals may use tools like artificial intelligence to help them spend less time on paperwork and spend more time with you. These tools are evaluated to be used safely. For example, your appointment might be recorded to help write medical notes. These recordings are deleted once the medical note is written.

How long do we keep your information?

We keep your information in accordance with the laws in effect. Generally, the information in your medical record is retained for at least 5 years, but some information is kept for a longer period.

For more information, you can contact us to the archives by phone 418 986-2121, ext. 8103.

What are your rights regarding your information?

Right to access: You have the right to request access to your health information in accordance with the laws in effect.

Right to correction: You can request a correction if your information is unclear, inaccurate, incomplete, or kept without your consent.

Right to restrict access (limited access): You can ask to limit access to some of your information, under certain conditions.

Right to refuse access after your death: After your death, you have the right to limit your family members' access to your information.

Right to refuse access for research purposes: You can refuse to be contacted by a health network researcher for a research project (solicitation). You can also refuse researchers outside the health network from using your information for their projects.

To learn how to make a request or for any other questions, contact us to the archives by phone 418 986-2121, ext. 8103.

We care about protecting your information. We are here to ensure your rights are respected.